



## RÈGLES ET CODE DE VIE

### 1. Arrivée

#### a) Lieu

L'arrivée des enfants se fait au chalet du Domaine naturel du lac Gale (DNLG).

#### b) Heures

Service d'accueil : l'arrivée des enfants inscrits au Service d'accueil se fait entre 7h et 9h et à partir de 16h.

Camp de jour : l'arrivée des enfants inscrits au camp de jour doit se faire entre 8h45 et 9h. Bien que ce soit les vacances, vous inscrivez votre enfant à un programme qui débute à 9h.

#### c) Retards

En cas de retard, les enfants et les parents se présentent au chalet du DNLG et rencontre la coordonnatrice. Dans la mesure du possible, celle-ci accompagnera l'enfant à son groupe ou gardera l'enfant à vue jusqu'au retour de son groupe au chalet.

### 2. Départ

#### a) Lieu

Le départ des enfants se fait du chalet du DNLG.

#### d) Heures

Camp de jour : le départ des enfants doit se faire entre 16h et 16h15. À 16h15, l'enfant sera admis au Service d'accueil et des frais de 7\$ seront exigés.

Service d'accueil : le départ des enfants du Service d'accueil se fait entre 16h et 18h. Des frais de retard de 7\$ du 15 minutes sont exigés aux parents arrivant après 18h.

En cas de retard, de changement d'horaire ou d'inscription tardive au Service d'accueil, avisez la coordonnatrice ou la responsable du Service d'accueil : 450-534-1605.

Si l'enfant doit quitter plus tôt, aviser la coordonnatrice qui s'assurera que l'enfant se trouve au chalet du DNLG à l'heure dite. Si la coordonnatrice n'a pas été avisée, s'adresser à elle afin qu'elle récupère votre enfant.

### 3. Absences

En cas d'absence, veuillez aviser la coordonnatrice **le plus tôt possible** au (450) 534-1605, en indiquant le nom de l'enfant ainsi que la durée de l'absence.

#### **4. Matériel**

Un sac à dos identifié au nom de l'enfant, doit contenir le matériel suivant :

- a) Repas de midi, collations, bouteille d'eau. Compte tenu du grand nombre d'enfants ayant des allergies alimentaires, nous vous demandons d'éviter de placer dans les boîtes à lunch des produits contenant des noix et des arachides;
- b) Tenue sportive, maillot et serviette de plage, chapeau ou casquette;
- c) Espadrilles (pas de sandales), crème solaire, chasse moustique;
- d) Les bijoux, les jeux électroniques et les jouets sont interdits au camp de jour.

#### **5. Baignade**

La baignade à la plage du DNLG est exclusive aux campeurs durant les heures de camp de jour. 2 sauveteurs certifiés sont en poste. 2 groupes (24-30 enfants total), accompagnés de leur animateur se retrouvent à la plage simultanément. Les enfants doivent se conformer aux règles de la plage et aux consignes de sécurité des sauveteurs. Des cabines pour se changer sont accessibles à la plage.

#### **6. Communication avec l'animateur**

Lorsque nécessaire, l'animateur pourra vous informer du déroulement et du comportement de votre enfant. Si vous deviez lui parler, le lui mentionner et attendre après 16h15, moment où ce dernier est libéré de ces fonctions de responsable du groupe.

#### **7. Communication avec la coordonnatrice**

Toute question et commentaire concernant le programme (activités, personnel, etc) doivent être acheminés à la coordonnatrice : 450-534-1605 ou en personne.

#### **8. Code de vie**

Afin d'assurer le bon déroulement du camp de jour, la santé et la sécurité des campeurs et des animateurs, un code de vie a été élaboré et est communiqué à chaque semaine.

- a) Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe. En tout temps, je suis fidèle aux consignes données par mon animateur(trice) ou par tout autre adulte qui s'occupe de moi ;  
☞ Les consignes, je les respecterai☺
- b) Je prends soins des locaux et du matériel mis à ma disposition;  
☞ Mon environnement, c'est une priorité☺
- c) Dans mes conversations, je surveillerai mon langage pour qu'il soit correct, sans jurons ni termes inconvenants ;  
☞ Mon langage je soignerai☺
- d) J'évite la violence verbale et la violence physique;  
☞ La violence, jamais je ne l'utiliserai☺
- e) Je laisse à la maison mon lecteur mp3, Ipod, jeux électroniques, allumettes, pétards ou tout objet dangereux.  
☞ Au camp, il y a déjà tout ce qu'il faut pour s'amuser ☺

## **9. Conséquences**

Les enfants qui dérogent aux articles du code de vie sont passibles de sanctions. Les conséquences suivantes seront appliquées :

- 1) Avis verbal par l'animateur ;**
- 2) Avis verbal par la coordonnatrice, exclusion d'une période d'activité et avis aux parents ;**
- 3) 2<sup>ième</sup> avis verbal par la coordonnatrice, exclusion d'une 2<sup>ième</sup> période d'activité et 2<sup>ième</sup> avis aux parents ;**
- 4) Renvoi :** La Ville de Bromont se donne le droit de mettre fin au contrat de service à l'enfant dont la conduite rend impossible sa fréquentation au camp compte tenu des obligations d'encadrement de l'ensemble des enfants. Un remboursement des semaines restantes sera effectué.

## **10. Horaire**

L'horaire hebdomadaire est élaboré en fonction du sous thème et inclus : des jeux, des chants, des activités aquatiques (60-90 minutes à la plage/jour), des activités sportives (60-120 min/sem), des excursions, des ateliers sur l'environnement (60-120 min/sem), des ateliers d'art (60-120 min/sem) et un grand jeu le vendredi pm. Le dîner (et une période de jeux calme) se prend tous les jours entre 11h30 et 12h30.

L'horaire hebdomadaire est affiché près du bureau de la coordonnatrice et est remis papier le lundi aux campeurs. Si vous préférez ne pas recevoir de copie papier (soit consulter l'horaire au tableau d'affichage ou le recevoir par courriel), faites-en la demande à la coordonnatrice : 450-534-1605.